

Compte-rendu CAPA des psychologues de l'Éducation Nationale Académie de Dijon Mardi 22 janvier 2019

Mardi 22 janvier 2019 a eu lieu la première commission administrative paritaire académique des psychologues de l'Éducation nationale suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Elle a débuté par l'installation de ses membres, administration et représentant-es du personnel (psyEN EDO et PsyEN EDA).

Membres présents pour l'administration : M. Monny (Chef de la division des ressources humaines), Mme Astier (Secrétaire générale de la DSDEN de la Nièvre), M. Perrault (Chef du service académique de l'information et de l'orientation), Mme Egasse (cheffe de bureau de la DI-RH2B)

Membres pour le SNES-SNUIPP-FSU : Mmes Gravier Patricia (EDA), Jacques Olga (EDA), Legentil Annick (EDO) et M. Porthault Didier (EDO)

Membres pour le SGEN-CFDT : Mmes Maillet (EDO) et Guerin (EDO)

Membres pour le SE-UNSA : Mme Taupin (EDA)

Après lecture des déclarations préalables du SGEN-CFDT et de la FSU (voir celle du SNUipp-SNES-FSU sur le site <http://psyen.fsu.fr/spip.php?rubrique16>), l'administration a apporté quelques précisions :

- En ce qui concerne le calibrage (c'est à dire le nombre d'entrées demandées dans l'académie lors du mouvement inter), Madame la rectrice arbitrera en fonction des consignes du ministère et des besoins réels. Pas de chiffre donné.

L'an dernier 4 entrées en EDA et 4 en EDO : loin de répondre aux besoins de l'académie.

- Changement de spécialité : des échanges ont lieu avec le ministère qui travaille sur cette question qui ne dépend pas que du service des ressources humaines mais aussi de la DGESCO.

Des réponses sont aussi attendues pour les psychologues d'autres secteurs qui demanderaient un détachement.

- Formation / analyse de pratique : le plan de formation pour cette année 2018-2019 était déjà arrêté, sans prise en compte des psychologues EN EDA. Réflexion en cours, mais pas ce n'est pas le même budget.

Les élu-es SNES-SNUipp-FSU rappellent que nous sommes déjà dans la 2^e année suite à la création du corps et que cette question d'un accès à la formation des psy EN EDA ne peut être différée plus longtemps.

Concernant les professeurs principaux, il ne s'agit pas de les former à l'orientation, mais de modules de formation. Il faut voir comment organiser les 54h en lien avec les psychologues EN EDO. Une articulation doit être faite.

Ensuite l'ordre du jour a été abordé :

Règlement intérieur de la CAPA

Il détermine les modalités de fonctionnement : convocation, transmission des documents de travail, modalités d'intervention et de vote, fonctionnement en formation disciplinaire.

Désignation des représentants aux commissions de réforme

La commission de réforme statue sur les demandes d'accident de travail, reconnaissance de maladie professionnelle, retraite pour invalidité, ...

Il s'agit de désigner 2 représentants pour chaque département de l'académie.

La validation des représentant-es est effective pour la Côte d'Or (Didier Porthault, Olga JACQUES) et l'Yonne (Patricia Gravier, Isabelle Jolivot-Leuthreau). Elle sera revue lors de la prochaine CAPA pour la Nièvre et la Saône et Loire, toutes les propositions n'étant pas totalement finalisées.

Recours en révision des appréciations finales des 3 rendez-vous de carrière

Depuis la mise en œuvre de PPCR, des rendez-vous de carrière à l'année n-1 ont lieu pour les collègues qui seront concernés par un changement d'échelon du 6^e au 7^e, 8^e au 9^e et pour l'accès à la hors classe (accessible en ayant 2 années d'ancienneté dans le 9^e échelon).

En 2017-2018 :

1 seul rendez-vous de carrière pour le 6^e échelon,

5 rendez-vous pour le 8^e échelon et

4 rendez-vous pour le 9^e échelon.

Une seule collègue a effectué un recours gracieux, sans toutefois saisir la CAPA. Aucun recours n'a donc été étudié.

Nous vous rappelons qu'il est important de nous transmettre les copies de vos recours et de remplir les fiches syndicales qui permettent de vérifier les informations avant les CAPA.

Questions diverses (posées par vos représentant-es SNUipp-SNES-FSU)

- Difficultés d'acquisition de tests psychométriques pour les psy EN EDA de la circonscription de Beaune (21)

La difficulté est récurrente avec un refus de financement de la municipalité et de la communauté de commune. Le SNUipp-FSU21 a posé la question à plusieurs reprises en CAPD et écrit à la DASEN du 21 ainsi qu'à la Rectrice.

L'administration du rectorat a sollicité la DSDEN pour avoir des informations : l'IEN est intervenu à plusieurs reprises, la DASEN a repris contact avec le maire et formalisé la demande par écrit. A ce jour pas de réponse.

Les élu-es SNES-SNUipp-FSU ne peuvent se satisfaire de l'historique de la situation. Maintenant la question reste celle des délais pour obtenir une réponse qui permette l'acquisition du matériel. En juin puis en septembre la DASEN avait indiqué que l'étape suivante serait de saisir le préfet. Il y a maintenant urgence à trouver une solution.

Les élu-es SNES-SNUipp-FSU sont également intervenu-es en ce qui concerne les mallettes de WISC-V en nombre très insuffisant dans les CIO et le fait que les collègues travaillent aussi avec du matériel obsolète. La question d'une possibilité de négociation des coûts avec un achat au niveau national est posée.

L'administration informe que des demandes de WISC-V ont été validées, sans toutefois donner d'échéance précise.

- État des lieux du recrutement de contractuel-les dans l'académie sur les postes psy EN vacants. La liste des recrutements pour les postes EDO et EDA vacants nous a été transmise.

Pour les postes EDA (20 postes vacants) 17 contractuel-les dont 2 contractuel-les à mi-temps, 1 collègue PE en détachement et 1 collègue psy revenant d'une disponibilité.

Pour les postes EDO (33 postes vacants + 12 postes à temps partiel), 43 contractuel-les dont 9 contractuel-les en temps partiel (0,2 ou 0,5 ou 0,8).

*Vos élu-es SNUipp-SNES-FSU à la CAPA :
Annick LEGENTIL et Didier PORTHAULT, psy EN EDO
Patricia GRAVIER et Olga JACQUES, psy EN EDA*

Pour nous joindre : psyen.dijon@fsu.fr